

Jean-Baptiste Sizes, président d'Eigrene, société spécialisée dans les dossiers de remboursement de la TICFE



« Notre engagement est de nous adapter aux contraintes de chaque artisan »

Pouvez-vous nous présenter votre société et ses missions ?

Eigrene est une jeune société qui travaille avec les artisans boulangers et pâtisseries indépendants pour les accompagner dans des démarches administratives, parfois fastidieuses, notamment dans le secteur de la fiscalité énergétique. Nous avons créé l'entreprise en 2019 et nous nous sommes spécialisés dans la boulangerie depuis un an afin d'apporter notre savoir-faire et pouvoir mettre à profit les méthodes des industriels au service des boulangers et pâtisseries dans toute la France. Au départ, le premier dossier que j'ai monté est celui de la boulangerie de mon grand-père et sa compagne à Paris. Face à la complexité du dossier et suite au constat qu'ils n'auraient pas eu le temps de gérer ces démarches eux-mêmes, j'ai décidé d'accompagner les artisans boulangers et de lancer Eigrene. À ce jour, notre mission principale est d'obtenir pour les boulangers le remboursement de la TICFE (ou CSPE). Nous prenons un engagement fort qui est de nous adapter aux contraintes de chaque artisan, et de ne refuser aucun dossier, même les plus petits. Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur

le développement de nouvelles offres spécifiques à la boulangerie et en cohérence avec les spécificités du secteur. Pour cela, nous échangeons régulièrement avec plusieurs boulangers avec qui nous travaillons déjà pour être au plus proche des besoins des artisans.

Au niveau de la TICFE, quelle prestation proposez-vous aux boulangers-pâtisseries ?

Eigrene prend en charge le dossier de remboursement annuel de la TICFE pour les artisans boulangers. La société s'engage à être responsable de toute la démarche : de l'étude de l'éligibilité et la constitution du dossier, au suivi de celui-ci jusqu'à la réception du remboursement par l'artisan. Concrètement, cela passe par la récolte de tous les documents nécessaires auprès de l'artisan. Dès cette première étape, nous accompagnons ceux pour qui il n'est pas toujours simple de rassembler toutes les factures nécessaires. Nous proposons donc de récupérer nous-mêmes les factures auprès des fournisseurs. Dans un second temps, nous vérifions l'éligibilité de la société (plus de 95 % des

boulangeries sont éligibles), puis nous rédigeons les différents documents du dossier afin de l'envoyer au service des douanes du département de rattachement selon la procédure indiquée. Enfin, nous suivons le traitement du dossier par l'État et nous échangeons avec lui pour le compte du boulanger jusqu'au remboursement définitif. Notre mission est guidée par le succès pour nos boulangeries partenaires. C'est pourquoi la rémunération du service n'intervient qu'après la réception du remboursement.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans le montage des dossiers ?

La principale difficulté réside dans la complexité du dossier et l'hétérogénéité de traitement des pièces selon le service des douanes, ou même l'agent en charge de la validation du dossier. Cela implique d'éventuels allers-retours de documents ou renseignements complémentaires à notre charge pour le compte de l'artisan. Ces différences de traitement impactent directement le boulanger qui verra son temps de traitement de dossier se rallonger.

Cependant, notre expérience acquise grâce au nombre important de dossiers réalisés nous permet aujourd'hui de limiter au maximum ces allers-retours afin de tout mettre en œuvre pour que les remboursements soient réalisés le plus rapidement possible.

Pouvez-vous tirer un bilan quant aux actions déjà engagées en faveur de la profession ?

Notre premier objectif était de proposer aux artisans indépendants une solution pour bénéficier de ces remboursements, sans que cela les oblige à perdre un temps précieux. Aujourd'hui nous sommes heureux d'avoir pu rendre accessible le remboursement de cette taxe à tous les boulangers-pâtisseries, qu'ils soient dans la Manche, le Doubs, en Île-de-France, ou la région PACA. Je crois pour autant que nous pouvons développer d'autres services qui permettront aux boulangers de gagner du temps et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier. Nous sommes une jeune société, mais nous espérons pouvoir nous inscrire dans la durée en proposant d'autres solutions aux artisans boulangers et pâtisseries.

Contact : www.eigrene.fr